



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Greve

Question écrite n° 5681

Texte de la question

M Gautier Audinot attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les consequences de la greve des PTT qui deviennent dramatiques. Que ce soient les entreprises et artisans qui attendent avec impatience leurs reglements, leurs commandes ou leurs pieces detachees, les particuliers, tels les retraites qui attendent leurs pensions, les familles nombreuses leurs allocations familiales, les plus desherites un mandat, un cheque, un avis de virement d'un organisme social, tous sont victimes de ce mouvement. Admettant fort bien que toutes categories professionnelles puissent librement revendiquer lorsque leur situation les y oblige, il n'en demeure pas moins que le caractere public du service des PTT pose le probleme d'un service minimum. Il lui demande de bien vouloir lui preciser les dispositions que compte prendre son ministere pour que l'enorme masse de courrier en retard puisse etre acheminee dans les meilleurs delais, et lui indiquer sa position quant a la mise en place d'un service minimum obligatoire dans de semblables situations.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace est particulierement sensible aux perturbations engendrees par les greves qui ont recemment affecte le service postal et n'ignore pas l'importance que represente la poste pour le secteur industriel et commercial. C'est pourquoi il souhaite que soit amelioree la collaboration entre la poste et les entreprises particulierement pendant ces periodes. Ainsi, des mesures exceptionnelles ont ete mises en place sous forme de centres de tri de secours et de chaines d'acheminement speciales pour assurer un maximum d'echanges de courrier dans les zones les plus affectees. En region parisienne, plus de vingt centres de secours ont fonctionne pendant le conflit des conducteurs de camions de la poste d'Ile-de-France. Ces dispositions ne peuvent evidemment pas se substituer a l'efficacite habituelle du reseau mais elles permettent de favoriser l'ecoulement du courrier. En outre, il a ete demande a la direction gennerale de la poste de mettre en place des structures ad hoc payant pour fonction de mieux informer ses clients et les secteurs economiques particulierement sensibles a l'activite de la poste. Pour attenuer les effets de la greve sur les entreprises, plusieurs decisions ont ete prises au debut du mois de novembre dernier. S'agissant du reglement d'affranchissement realises par la poste, l'echeance du mois de novembre a ete retardee d'un mois dans les regions touchees par la greve. De meme, il a ete demande aux services de France Telecom d'etre comprehensifs dans le recouvrement des factures telephoniques. Des interventions ont ete faites aupres des organismes de securite sociale pour preconiser un assouplissement dans le recouvrement des echeances de cotisations sociales et le ministere du budget a, de son cote, recommande a ses services des mesures analogues dans les recouvrements fiscaux. En outre, les entreprises ont beneficie recemment de la baisse de 6,25 p 100 du prix de la communication telephonique interurbaine ; l'incidence annuelle de cette mesure, profitant tout particulierement aux entreprises, est superieure a 1 milliard de francs. Compte tenu des evenements, cette mesure a ete prise des le 23 decembre dernier alors qu'elle etait prevue pour le debut de l'annee 1989. S'agissant de la mise en place eventuelle d'un service minimum, qui serait d'une extreme complexite d'application a la poste, la reflexion s'inscrit necessairement dans celle evoquee par le Premier ministre sur cette question pour l'ensemble des services publics.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5681

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3401